

Conférence de presse du système d'information Alliance construction (SIAC)
Berne, le 14 mars 2019

Seul le texte prononcé fait foi.

SIAC fait entrer l'exécution des CCT dans l'ère 2.0

Nico Lutz

Vice-président de SIAC / membre du comité directeur du syndicat Unia

En Suisse, les conditions de travail de 850 000 salariés sont inscrites dans des CCT déclarées de force obligatoire. De telles CCT sont particulièrement nombreuses dans les secteurs du gros œuvre et du second œuvre. En plus de fixer de manière contraignante les salaires, la durée du travail ou les vacances dans des CCT, les parties contractantes doivent aussi veiller à ce que ces conditions minimales de travail soient dûment respectées. Ce ne sont pas des instances étatiques qui procèdent aux contrôles, mais des commissions paritaires dans lesquelles des représentants des employeurs et des travailleurs surveillent ensemble le respect de la CCT en question.

Importance croissante des CCT

Ces dernières années, les parties contractantes ont été confrontées à des défis grandissants lors de l'exécution des CCT. D'abord, la main-d'œuvre soumise à des CCT étendues est beaucoup plus nombreuse qu'il y a 20 ans. En 1999, c'était le cas de 330 000 travailleurs/-euses, contre 850 000 aujourd'hui. Ensuite, le contexte est devenu plus difficile. Les pressions ont redoublé sur les conditions de travail et les salaires helvétiques, sous l'effet conjugué du franc fort et de la crise que traverse le secteur de la construction, un peu partout en Europe.

Avantage majeur d'une exécution pragmatique

En Suisse, le système d'exécution comporte de réels avantages. Près de 150 commissions paritaires y contrôlent le respect des conditions minimales de travail, dans les branches et les régions. Grâce à leurs solides connaissances de la branche et à leur bonne vue d'ensemble du marché du travail local, les organisations patronales et les syndicats endossent la responsabilité de faire respecter les conditions de travail. Or cette situation est un véritable challenge pour les parties contractantes. En effet, si 150 commissions paritaires ont chacune leur propre pratique d'exécution et ne s'occupent que de leur secteur d'activité, la vue d'ensemble sera vite perdue, à l'heure où le secteur de la construction s'organise toujours plus au niveau suprarégional ou international.

Aperçu unique grâce au SIAC

SIAC est donc une étape décisive pour améliorer l'exécution des CCT. Pratiquement toutes les parties contractantes se sont regroupées au sein de l'association SIAC, selon la logique suivante: nous collectons notre savoir dans le respect de la protection des données, afin que tout le monde puisse en profiter. Toutes les commissions paritaires procèdent ensemble à près de 10 000 contrôles annuels. À l'avenir, les commissions paritaires inscriront dans une base de données commune quelles entreprises sont soumises à leur CCT respective, si des contrôles sont prévus ou ont été effectués dans l'entreprise, ce qui a été contrôlé, s'il y a eu des manquements et si l'entreprise fautive a procédé aux paiements de rattrapage. Jusqu'ici, ces connaissances n'étaient accessibles qu'à la commission compétente. Ainsi, la commission paritaire de la construction de Berne ne savait pas si une entreprise avait déjà reçu la visite du Contrôle du marché du travail zurichois. La commission paritaire des plâtriers/ peintres ignorait si une entreprise vue pour la première fois est soumise à une CCT, si elle a déjà fait l'objet de contrôles et s'il y a eu des manquements. SIAC livre ces informations à tous les acteurs de l'exécution paritaire, au niveau interprofessionnel et suprarégional. Les contrôleurs de chantier et les commissions paritaires travailleront d'autant plus efficacement sur cette base.

Transparence accrue pour les maîtres d'ouvrage, à propos des entreprises correctes

SIAC procure aussi des améliorations majeures aux maîtres d'ouvrage et aux pouvoirs adjudicateurs. Les commandes publiques ne pourront être attribuées qu'aux entreprises respectant les conditions minimales de travail – tout règlement de marché public est formel à ce sujet. Or jusqu'ici, les informations portant sur les entreprises contrôlées et sur les constats effectués étaient difficiles d'accès. Les commissions paritaires ne délivraient pas leurs attestations selon une logique uniforme. Et quand un maître d'ouvrage voulait se renseigner, il lui fallait lui-même glaner des informations. SIAC marque un grand progrès. Les maîtres d'ouvrage pourront s'enregistrer dans SIAC, et accéder ainsi aux informations figurant dans les attestations CCT. Celles-ci sont accessibles en tout temps, sous une forme standardisée.

SIAC, bientôt une mine d'informations

Le Système d'information Alliance construction sera mis en ligne cette semaine. Mais il ne faut pas croire que les organes d'exécution et les maîtres d'ouvrage disposeront dès demain des informations nécessaires. L'une après l'autre, les 150 commissions paritaires en activité en Suisse vont livrer leurs données de contrôle. Un énorme travail reste à accomplir dans les mois à venir. Les premières commissions paritaires du gros œuvre fourniront leurs informations au cours des prochaines semaines. Nous avons une planification évolutive, et sommes d'avis que le gros des informations émanant des commissions paritaires nous parviendra durant l'année 2019. Le système deviendra ainsi, au fil du temps, une véritable mine d'informations.

SIAC est un projet exigeant. Les parties contractantes se sont beaucoup engagées au cours des derniers mois pour réaliser ce projet visionnaire. Dans l'intérêt des entreprises correctes, de leurs employé-e-s mais aussi des maîtres d'ouvrage – à l'instar des collectivités publiques – qui tous profiteront de l'exécution efficace des CCT.